

Délibération 2026-066

Désignation des délégués au Conseil d'exploitation de L'Office du Tourisme Intercommunal (CE OTI)

L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois Avril à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Communautaire, régulièrement convoqués se sont réunis au nombre prescrit par la loi, à la Salle Bernadou à Villemur-sur-Tarn, sous la présidence de Mme Caroline VILLA, Présidente, sur convocation qui leur a été adressée, conformément à l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 10 Avril 2026.

Participants

Bessières	M. Cédric MAUREL, Mme Alexia SANCHEZ, M. Anthony BLOYET, Mme Françoise OLIVE, M. Julien COLOMBIES, Mme Emilie PEZET
Bondigoux	M. Didier ROUX
Buzet-sur-Tarn	M. Gilles JOVIADO, Mme Katia GUERRERO, M. Julien ASSIE, Mme Corinne TOUSSAINT
La Magdelaine-sur-Tarn	Mme Nathalie RAYNAUD, M. Éric DAPOT
Layrac-sur-Tarn	M. Thierry ASTRUC
Le Born	M. Jean-Luc NEGRO
Mirepoix-sur-Tarn	Mme Sonia BLANCHARD
Villematier	M. Jean-Michel JILIBERT
Villemur-sur-Tarn	M. Serge MOULET, Mme Caroline VILLA, Mme Sabrina ROMERO, Pierre CRESUT, Mme Nathalie GILARD, M. Jean-Louis LATUGAYE, Mme Jade MALAFOSSE, M. Daniel REGIS, M. Olivier DE BENEDICTIS

Conseillers ayant donné pouvoir

M. Quentin DUROS a donné pouvoir à Mme Jade MALAFOSSE

Conseiller absent excusé

Secrétaire de séance

M. Julien ASSIE

Membres en exercice - 27

Membres présents -26

Pouvoirs - 01

Membres absents - 0

Exposé

L'Office de Tourisme de la Communauté de Communes Val'Aïgo se voit confier la responsabilité d'assurer les missions de service public telle que définie par l'article L. 133-3 du Code du Tourisme, à savoir :

- Accueillir et informer les touristes présents sur le territoire ;
- Assurer la promotion touristique du territoire communautaire en cohérence avec la politique touristique départementale et régionale ;
- Assurer la coordination des interventions des divers partenaires du développement touristique local, des acteurs touristiques locaux, privés, publics et associatifs ;
- Participer à l'élaboration et la mise en œuvre de la politique touristique du territoire, en lien avec les différents partenaires institutionnels ;
- Élaborer des données de statistiques de fréquentation et d'observation du territoire ;
- Tenir à jour la gestion de la base de données touristique locale
- Organiser et tenir des visites guidées ;
- Concevoir et commercialiser des produits touristiques ;
- Proposer un service boutique.

A ce titre, la Communauté de Communes Val'Aïgo doit y élire **5 délégués titulaires** et **5 délégués suppléants** ainsi que par 4 représentants de la vie civile (2 professionnels et 2 représentants d'associations).

Sont candidats : Mme Nathalie RAYNAUD, Mme Sonia BLANCHARD, Mme Jade MALAFOSSÉ, M. Julien ASSIE, M. Cédric MAUREL en tant que délégués titulaires.

Sont candidats : M. Didier ROUX, Mme Françoise OLIVE, M. Jean-Louis LATUGAYE, M. Gilles JOVIADO, M. Jean-Luc NEGRO en tant que délégués suppléants.

Considérant que cette élection doit intervenir au scrutin secret et à la majorité absolue des membres de l'organe délibérant

Madame la Présidente demande s'il peut être procédé au vote au scrutin public : ce que le Conseil accepte à l'unanimité.

Décision

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le quorum étant vérifié, le Conseil Communautaire, à l'unanimité décide :

- **De proclamer élus 5 délégués titulaires au CE OTI : Mme Nathalie RAYNAUD, Mme Sonia BLANCHARD, Mme Jade MALAFOSSÉ, M. Julien ASSIE, M. Cédric MAUREL ;**
- **De proclamer élus 5 délégués suppléants au CE OTI : M. Didier ROUX, Mme Françoise OLIVE, M. Jean-Louis LATUGAYE, M. Gilles JOVIADO, M. Jean-Luc NEGRO ;**
- **De mandater** Madame la Présidente à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente décision ;
- **De préciser** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa réception par le représentant de l'Etat.

Résultats du vote

Votants – 27 | Pour – 27 | Contre – 00 | Abstention – 00 |

Ainsi fait et délibéré à Salle Bernadou à Villemur-sur-Tarn, les jours, mois et an que dessus.

**Le Secrétaire de Séance,
M. Julien ASSIE**



Pour extrait conforme,

**La Présidente,
Mme Caroline VILLA**